



Demande d'arrêté pour manifestation pour ASSOCIATION ou COLLECTIVITE

Toutes les demandes doivent se faire en mairie, au minimum 1 mois avant la date souhaitée.

Contact : servaccueil@stthurial.fr – 02 99 85 32 72

INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR

- Commune de Saint-Thurial Association de Saint-Thurial
 Collectivité autre Association commune autre Autre : _____

Nom : _____

Nom du contact : _____

Tel : _____

Adresse : _____

Mail : _____

Nature : _____

Date : _____

Lieu : _____

ARRETES A PREVOIR

Rayer les mentions inutiles			Date de début	Heure de début	Date de fin	Heure de fin
Arrêté de circulation*	Oui	Non				
Arrêté buvette	Oui	Non				

* Demande de matériel à compléter si nécessaire pour le balisage.

A Saint-Thurial, le/...../.....
Signature